

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

Téléphone : 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°11 : Adhésion à l'association DECLIC – Rectification du montant de la cotisation annuelle.

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 25 août 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHEL, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine

Était présent : 1 membre suppléant sans voix délibérative

- Mme Béatrice CRETEN, Adjointe au Maire de Pamproux

Etaient excusés : 22 membres

Membres titulaires : Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux – M. Denis PRISSET, Maire de Mauléon - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan -
Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sevpret – Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de

Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénézay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais- M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Le Président rappelle au Conseil d'Administration que par délibération du 9 mars 2026, celui-ci a confirmé son adhésion annuelle à l'association des opérateurs publics de services numériques (OPSN) dite DECLIC. Pour mémoire, le CDG79 adhère à cette association nationale depuis 2022.

Or, une erreur matérielle a été faite concernant le montant de l'adhésion pour 2026, qui n'est pas de 700 € mais de 770 € pour les structures qui emploient moins de 5 salariés en équivalents temps plein sur des activités dédiées à la mutualisation numérique.

Les crédits correspondants étant inscrits au budget primitif 2026, il est demandé au Conseil d'administration d'entériner cette rectification, d'autoriser M. le Président à procéder au versement de la somme de 770 € à DECLIC et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'administration, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ENTERINE la rectification du montant de la cotisation d'adhésion à l'association DECLIC pour l'année 2026 ;
- AUTORISE le Président à procéder au versement à l'association DECLIC de la cotisation annuelle 2026 pour un montant de 770 € et de signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le : 15 SEP. 2026

Accusé réception le : 15 SEP. 2026

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 15 SEP. 2026

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : 15 SEP. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

